



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 19 novembre 2024

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame Michèle Perrelet (UC) déposée lors de la séance du Conseil communal de Blonay du 28 mai 2024, intitulée « Rendre notre patrimoine visible et connu »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 28 mai 2024, le délibérant a renvoyé à la Municipalité l'interpellation de Mme Perrelet intitulée "Rendre notre patrimoine visible et connu".

L'interpellante constate que nos différents sites d'intérêt, comme l'église de la Chiésaz, la chapelle Saint-Antoine, le Château de Blonay, nos vignes, etc., ne contiennent pas d'information ou très peu sur l'historique de ceux-ci. La Commune compte beaucoup de sites uniques et accessibles à pied. Elle relève que notre Commune a la chance de pouvoir encore profiter des connaissances de Monsieur Gianni Ghiringhelli qui a « nourri » les archives de Blonay et Saint-Légier avec beaucoup d'informations sur les histoires de nos villages, dont certains écrits très anciens puisque datant du 12^{ème} siècle.

Elle suggère de suivre l'exemple initié par une jeune startup (Genius Loci SA) qui a gagné le prix Genilem en 2022 ainsi le prix public et la médaille d'or du Jury au 48^{ème} Salon International des Inventions en 2023 à Genève, avec la pose de « médailles à QR-code » placées à proximité des centres d'intérêt à faire découvrir. A noter que cette société commercialise ces médailles aux conditions suivantes : 20 médailles pour CHF 2'000.- HT (y compris la solution digitale et l'hébergement).

La Municipalité tient à préciser que la plupart des informations sont en ligne depuis la fusion sur le site Internet communal, comme elles l'étaient sur les sites Internet des anciennes communes.

Comme l'entier des données est donc disponible sur le site Internet et que la partie historique est encore appelée à se développer suite à l'acquisition des droits de diffusion d'un important volume d'images historiques, nous estimons qu'il est très simple de répondre favorablement à cette interpellation tout en restant "maîtres" d'un tel projet avec la mise en place de plaques sur les différents sites historiques. Ces plaques, conçues à l'interne, et munies d'un QR-Code pointant vers le site Internet communal, avec des permaliens, pour garantir la pérennité des informations (par exemple www.blonay-saint-legier.ch/chapellestantoine).

En conséquence, notre autorité a porté au budget 2025 la somme nécessaire permettant la production d'une quinzaine de plaques. La conception des contenus ainsi que les compléments multimédias à y apporter seront, quant à eux, réalisés à l'interne.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

Le sceau de la Municipalité de Blonay – Saint-Légier, avec le texte "AU NOM DE LA MUNICIPALITE" au-dessus et "LA MUNICIPALITE DE BLONAY - SAINT-LEGIER" autour du sceau. Le sceau contient également le blason de la commune et le slogan "LIBERTE ET PATRIE".

Délégation municipale : M. Alain Bovay, syndic

Copies : Administration générale / Chargé de communication

Route du Village 45 | CP 12 | 1807 Blonay | 021 564 02 00 | www.blonay-saint-legier.ch | secretariatmunicipal@bstl.ch